

1. Compte-rendu de l'Assemblée générale du 24 juin 2022

EB-DP/12-06-2023

L'Assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres, convoquée s'est réunie le 24 juin 2022 à la salle de la Baratte à Échiré

Elle avait été convoquée une première fois, par courrier du 24 mai 2022, pour une réunion le 10 juin 2022, mais elle n'a pu délibérer car le quorum n'était pas atteint. Conformément aux statuts des CAUE, elle a été reconvoquée par courriel le 13 juin, et a pu délibérer.

Relevé des délibérations

1^{re} délibération

L'Assemblée générale approuve le compte-rendu de l'Assemblée générale du 18 septembre 2021

1

2^e délibération

L'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activité 2021.

3^e délibération

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé.

4^e délibération

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 1 689 euros au compte de report à nouveau.

5^e délibération

L'Assemblée générale approuve le plan d'actions 2022. Ce plan d'action a reçu la validation du Conseil d'administration le 10 juin 2022.

6^e délibération

L'Assemblée générale approuve le budget 2022 présenté par la Présidente. Ce budget prévisionnel est établi à un montant de 460 900 €, et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts du CAUE.

7^e délibération

L'Assemblée Générale, après avoir entendu que le Commissaire aux Comptes titulaire, faisant valoir ces droits à la retraite, prend acte de la désignation du Commissaire aux Comptes, actuellement suppléant, la SAS Malevaut-Naud, 55 Boulevard François Arago – 79180 CHAURAY, suite à sa nomination lors de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2020, en qualité de titulaire. Le mandat de M. Jean-Louis GOUTTENEGRE, comme Commissaire aux Comptes titulaire prenant fin à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les Comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. De plus l'Assemblée Générale, s'associant avec le Conseil administration et l'équipe du CAUE 79, tient à remercier tout particulièrement M. Gouttenègre pour son travail, sa disponibilité et ses conseils avisés.

Invités membres de l'AG Membres de droits, membres actifs et membres bienfaiteurs (127 votants)

Liste arrêtée au 8 juin 2022

Raison sociale	Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.	Pouv.	A reçu le pouvoir de	NB Voix	Signature
VAUSSEROUX	ALBERT	Philippe		1					
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	ATTOU	Yves							
LE PIN	AUDUREAU	Philippe		1					
PLAINE-ET-VALLÉES	BABIN	Christiane		1					
SAINT-POMPAIN	BAILLY	Christiane		1					
AUGE	BALOGÉ	Laurent							
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	BALOGÉ	Jérôme		1					
VILLE DE NIORT	BALOGÉ	Jérôme		1					
LA PETITE-BOISSIERE	BARRAUD	Joël		1					
CHIZE	BARRE	Daniel							
SAINT-SYMPHORIEN	BARREAU	Fabrice		1					
MARIGNY	BAUDOIN	Daniel		1					
CHATILLON-SUR-THOUET	BEAU	Marie-Noëlle	1						<i>LIBEAU</i>
SCIEQ	BEAUDIC	Jean-Michel							
MARCILLÉ	BERNARD	Eric							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	BIGET-BREDIF / GOUET	Elisabeth Olivier	1						<i>[Signature]</i>
AIFFRES	BILLY	Jacques		1					
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	BIRE	Ludovic		1					
SAINT-LOUP-LAMAIRE	BIRONNEAU	Pascal		1					
LA MOTHE-SAINT-HERAY	BLANCHET	Philippe	1						
SAINT-GELAIS	BOBINEAU	Gérard	1						<i>[Signature]</i>
ARCHIMAG AGENCE D'ARCHITECTURE	BODIN	Magalie		1					
VANCAIS	BONNET	Line		1					
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	BOUCHER	Hervé-Loïc		1					
VAL-DU-MIGNON	BOUCHERY / WIERZBICK	Marie-Christelle / Pascal		1					
WALLANS	BOUCHET	Cédric	1						
NUÉIL-LES-AUBIERS	BOUTIN <i>BNW</i>	Serge <i>Séverino</i>		1		1			<i>[Signature]</i>
SAINT-MAXIRE	BREMAUD	Christian							
AMAILLOUX	BRESCIA	Nathalie							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	BRESCIA	Nathalie							
SAINTE-VERGE	BRUNET	Martial							
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	CAMARA	Angélique		1					
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	CAPELLE	Alain		1					
VALDELAUME	CAQUINEAU	Emmanuel		1					
MAISONTIERS	CHABAUTY	Gérard		1					
ASSOCIATION DES MOULINS	CHAPALAN	Marie-Christine	1						<i>M.C. CH</i>
ALLOINAY	CHARTIER	Bernard		1					
POMPAIRE	CHAUSSENEAUX	Jean-Paul	1						<i>[Signature]</i>
LA CHAPELLE-BERTRAND	CHEVALIER	Eric		1					
CABINET D'ARCHITECTURE PHILIPPE COMMUN	COMMUN	Philippe		1					
BOUGON	COMTE	Bernard	1						<i>[Signature]</i>
THENEZAY	CORNUAULT-PARADIS	Chantal		1					
FRANCOIS	COSSET	Joël		1					
PRIN-DEYRANCON	D'ARAULO	Olivier		1					

MELLERAN	DELAIRE	François	1						
EPILEPPA TERRÉS ET PAYSAGES SUD 2 SEVRES	DELTIEVS	Benoît							
PRAILLES-LA-COUARDE	DEMION-JACINTO	Roselyne		1					
ECHIRE	DEVAUTOUR	Thierry	1						H
PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN	DUFORSTEL	Pascal		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	ENGEL	Benoît		1					
GERMOND-ROUVRE	EPOULET	Gérard							
BEAUSSAIS-VITRE	FERRÉ	Nicolas							
GOURGE	FEUFEU	David		1					
FRESSINES	FOUCHÉ	Patrice		1					
AIRVAULT	FOUILLET	Olivier							
CIRIERES	FORTIN	Jean-Baptiste		1					
LEZAY	GAYET	Olivier							
PAS-DE-JEU	GELEE	Maryline							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	GERBAUD	Estelle	1			Sylvain Sintive, maire St J de Thouars			JL
MONTALEMBERT	GRASSWILL	François		1					
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVEL	GRAVIERE	Virginie		1					
MELLE	GRIFFAULT	Sylvain		1					
BUREAU D'ETUDE CHRISTINE GUERIF	GUERIF	Christine		1					
LA PEYRATTE	GUERIN	Jean-Claude		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	GUERIN	Jean-Claude		1					
COULON	GUICHET	Anne-Sophie		1					
VAL-EN-VIGNES	GUILLOT	Christophe	1						
LA CRECHE	HAMOT	Laëtia	1	1			Excusée.		
LE VANNEAU-IRLEAU	JAUZELON	Nadia		1					
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-VAL-DE-SEVRE	JOLLIT	Daniel		1					
ROMANS	JOLLIT	Daniel		1					
SAINTE-NEOMAYE	LARGEAUD	Roger		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	LECLERC / FERJOU	Arnaud / Christèle	1						
SAINT-GEORGES-DE-REX	LJAIGRE	Alain		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MAHIET-LUCAS	Esther		1			Philippe MAUFFREY		
SAINT-REMY	MAILLARD	Elisabeth		1					
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS	MAROLLEAU / BARON	Pierre-Yves / Jérôme	1			St-Je-Bouais (Nueil-les-Aubiers)			
MAULEON	MAROLLEAU	Pierre-Yves		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MAUFFREY	Philippe		1	1				
CHEF-BOUTONNE	MICHELET	Fabrice		1					
COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU	MICHELET	Fabrice		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MICHELET	Fabrice		1					
CHERVEUX	MISSIOUX	Marie-Pierre		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MISSIOUX	Marie-Pierre		1					
SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN	MONTBERT	Jean-Paul							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MONTIL	Christophe		1					
XAINTRAY	MOREAU	Lionel		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	MOREAU	Lucy		1					
VIENNAY	MORIN	Christophe			1				
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES	MOTARD	Roland		1					
CHENAY	NEE	Nicole							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	PAULIC	Claire		1					
SAUVRES	PAYET	Dominique							
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	PELTIER	Jérôme		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE	PERNET	Alexis		1					

Invités non membres de l'AG

Raison Sociale	Prénom	Nom	Prés.	Exc.	Abs.	Signature	Commentaire
CD79	Coralie	DENOUES		1			
CD79	Franck	PAULHE					
CD79	Véronique	BERTHOMIER		1			
CD79	Pascal	PERENNOU					
CD79	Claudie	HAY		1			
Commissaire aux comptes	Jean-Louis	GOUTTENEGRE		1			
ADM 79	Julien	DESPINS					
Commissaire aux comptes	Sébastien	BOUILLON		1			

Totaux			2	2	0		
--------	--	--	---	---	---	--	--

DÉLÉGUÉS SANS VOTE

Raison Sociale	Prénom	Nom	Prés.	Exc.	Abs.	Signature	Commentaire
St Maxire	Jocelyne	RODINEAU	1				
St Maxire	Philippe	GOULAS	1				Adjoint
Fressines	Christophe	DECOU	1				Adjoint
Le Pin	Dominique	REGNIER	1				1er Adjoint
La Crèche	Christian	HERAUD	1				Conseiller municipal
Châtillon-sur-Thouet	Alain	GUICHET	1				1er Adjoint
Pompaire	Didier	MIGEON	1				1er Adjoint
Aiffres	Sylvie	AUDUSSEAU	1				Conseillère Municipale
Fors	Alain	CANTEAU	1				Maire
Cirières	Dominique	ROTUREAU	1				Adjoint
Totaux			8	0	0		

11 personnes invitées sans vote

Après le mot d'accueil de Thierry Devautour, maire d'Échiré, Estelle Gerbaud le remercie pour son accueil. Elle présente les excuses de Delphine Page, directrice, qui pour des raisons de santé, ne peut pas assister à cette Assemblée générale.

1- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 18 septembre 2021

Estelle Gerbaud présente le compte-rendu de l'Assemblée générale du 18 septembre 2021 et le soumet au vote.

1^{re} délibération : l'Assemblée générale approuve le compte-rendu de l'Assemblée générale du 18 septembre 2021 (unanimité).

2- Rapport moral et d'activités 2021

Estelle Gerbaud rappelle les fondamentaux concernant les CAUE en débutant par les trois domaines d'intervention (architecture, urbanisme et paysage) et en insistant sur le fait que le E pour Environnement doit être compris au sens de cadre de vie. Les missions ont été définies par la Loi sur l'Architecture de 1977, il s'agit de conseiller et accompagner, informer, former et sensibiliser. Les missions des CAUE sont insécables et se nourrissent les unes des autres. Les CAUE sont investis d'une mission de service public. Ils s'adressent aux collectivités, aux habitants (jeune et grand public), aux professionnels, aux services de l'État et autres organismes. La variété des publics permet une action transversale. Les valeurs portées par le CAUE des Deux-Sèvres sont : l'écoute aux changements environnementaux et sociétaux, la transmission de l'idéal de qualité et d'exemplarité des projets publics, et la mise en valeur du cadre de vie des territoires.

Le CAUE est organisé en 6 pôles différents correspondant aux missions et à la gestion.

Dans son plan d'actions 2020-2021, le CAUE a déterminé des thèmes et messages transversaux : promouvoir la « ruralité heureuse », construire et aménager avec les enjeux environnementaux, penser l'habitat d'aujourd'hui et de demain. Il a aussi défini deux priorités : aller vers les élus et les agents des communes et EPCI car c'est un début de mandat et cibler des actions et outils spécifiques pour les autres publics.

Le temps consacré au pôle CONS (Conseil aux collectivités) est nettement majoritaire. Tous les autres pôles voient leurs temps diminuer, y compris le pôle administratif. De fait le temps consacré au public des collectivités et de l'État est très important (58 % du temps d'activité).

Le pôle « conseil »

Les architectes et paysagistes du CAUE des Deux-Sèvres sont au service des projets des élus avec les principes généraux suivants :

- Il n'y a pas de petits projets : la qualité d'une réponse adaptée reste le maître mot ;
- le CAUE propose mais n'impose rien, l'élus doit rester maître et acteur de son projet ;
- le CAUE va sur les terrain et privilégie l'écoute.

Les conseils concernent le projet et sa définition. Trois niveaux de conseils existent :

- Le conseil ponctuel (enjeux, 1^{res} suggestions),
- Le conseil complet (définition des besoins, pré-diagnostic),
- Le conseil spécifique (schémas, croquis).

Les accompagnements concernent l'aide à la consultation de professionnels privés ou le recours à des démarches expérimentales. Trois niveaux existent :

- L'accompagnement ponctuel (consultation simplifiée),
- L'accompagnement complet (consultation et entretiens),
- L'accompagnement spécifique (cas par cas).

Le système de parcours inclut la notion essentielle de progressivité. C'est-à-dire que la commune est libre de poursuivre ou non le travail avec le CAUE.

Le CAUE travaille également en partenariat avec ID79, l'agence d'ingénierie du Département : 12 conseils élaborés ont été effectués et 8 conventions signées.

126 dossiers de conseils et accompagnements ont été traités en 2021. C'est en forte hausse par rapport à 2020 (76) :

- 62 Conseils Ponctuels traités, dont 41 remis en 2021
- 2 Conseils Complets traités, dont un remis en 2021
- 18 Conseils Spécifiques
- 1 Accompagnement Ponctuel
- 35 Accompagnements Complets traités
- 8 Accompagnements Spécifiques
- 17 actions de partenariats

8

Les conseils en développement local et stratégie augmentent. Si les conseils concernant l'architecture diminuent en proportion, les demandes sur de l'aménagement augmentent fortement. Plus de 4/5^e des bénéficiaires des dossiers de conseil sont les communes, ce chiffre est stable depuis ces dernières années. 66 communes ont bénéficié des conseils du CAUE contre 49 en 2020. 62 % de ces communes ont moins de 2 000 habitants.

Le CAUE a aussi proposé des actions dans la cadre du label Villes et villages fleuris pour le compte du Département. Un cycle avec deux conférences, une visite et une formation ont été proposés, les deux conférences ont eu lieu en 2021 (voir plus bas).

Le CAUE fait également partie du comité technique organisé par l'État dans le cadre de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et du programme Petites villes de Demain ; et du comité d'homologation des Petites Cités de Caractère®.

Estelle Gerbaud présente ensuite des exemples de conseils et accompagnements : la requalification du cimetière de Cirières, le pôle commercial et les espaces publics de Fors, la réhabilitation d'un îlot à Louin, la réhabilitation de bâtiments communaux à Prailles-La-Couarde, la traversée et les espaces publics du bourg du Bourdet, la traversée par la route départementale et les espaces publics de Beauvoir-sur-Niort et le projet de maison de santé de Mauléon.

Les financements extérieurs du pôle conseil sont en hausse en 2021 à 42 030 €.

Le pôle « particulier »

L'activité du pôle Particulier se compose de deux parties :

- Les conseils : ils sont effectués auprès des particuliers par les architectes-conseillers du CAUE79, à Niort ou dans les 8 permanences ; les conseils effectués par téléphone sont aussi comptabilisés ;
- Les actions spécifiques : elles ont été mises en place pour diversifier le pôle : poursuite de l'activité liée à des conventionnements avec la création de livrets, organisation de conférences et ateliers, etc.

Le pôle particulier représente 11 % de l'activité du CAUE en 2021 (14 % en 2020). 70 % de ce temps est consacré aux conseils en direct et à des dossiers créés pour des demandes plus complexes d'associations ou de professionnels (en hausse). A cela il faut ajouter le temps consacré dans le cadre de convention avec des collectivités sur des suivis de nouveaux quartiers (18 %).

Au total, il y a eu 217 demandes de conseils en 2021 contre 252 en 2020. La baisse est en partie due à la pause de l'activité de conseils directs sur le début et la fin de l'année en raison de la charge de travail élevée.

Les demandes pour des réhabilitations dominent toujours, mais les demandes pour de la construction neuve ou des extensions augmentent nettement.

Les actions conventionnées concernent la politique de colorisation de façades de Cerizay et l'accompagnement pour les nouveaux quartiers d'Échiré et Mauléon. Le CAUE a aussi accompagné la commune de Coulon avec des ateliers participatifs pour la création d'un nouveau quartier.

Certaines OGEC qui gèrent les écoles privées ont recours au CAUE pour la végétalisation de la cour d'école. Par ailleurs, certaines collectivités adressent des particuliers sur des projets complexes, comme du découpage foncier.

Le financement extérieur du pôle est de 6 375 €, provenant essentiellement des conventionnements. Ces produits sont stables par rapport à 2020.

Le pôle « formation »

Le CAUE est organisme de formation des élus de droit et aussi centre de formation agréé, référencé Datadock. Les formations sont délivrées dans le cadre de conventionnements ou sur inscriptions libres. 7 formations ont été délivrées en 2021, ce sont des formations reconduites si bien que le temps qui y a été consacré est plus faible. 6 % du temps de l'activité du CAUE a été dédié au pôle formation en 2021.

Le CAUE a proposé une formation sur l'aménagement des cimetières pour les élus et les agents, cette formation a été un succès et une liste d'attente a été créée pour la proposer à nouveau au 1^{er} trimestre 2022. Le CAUE a réalisé à nouveau la formation « les bases de l'urbanisme » pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, elle a pratiquement été délivrée dans toutes les EPCI du Département. La formation « De l'instruction au conseil » a été réalisée pour la Communauté de communes du Mellois en Poitou et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Elle a aussi été proposée aux salariés du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER). Dans le cadre de l'accord de branche des CAUE, le CAUE des Deux-Sèvres a proposé deux formations, l'une sur la sensibilisation du jeune public, l'autre sur l'aménagement des cimetières.

Le pôle formation est le pôle qui bénéficie le plus de financements extérieurs : 66 %. Sur un montant de 19 712 €, 12 897 € émanent de l'OPCO Uniformation pour l'accord de branche des CAUE.

Le pôle « sensibilisation »

La volonté de cibler les collectivités est confirmée par les chiffres de l'activité par public : 51 % en 2021 contre 12 % en 2020. Pour les autres publics, le CAUE a essentiellement mis à disposition des outils qu'il a créés.

Le CAUE a poursuivi ses temps de rencontre entre élus avec une réunion sur la réhabilitation des lieux de culte à Bougon. Dans le cadre du partenariat avec le Département pour Villes et villages fleuris, le CAUE a proposé deux conférences à Niort et Mauléon avec Sandra Benhamo, paysagiste du CAUE, Valérie Jousseau, géographe de la ruralité, et Franck Buffeteau, architecte-urbaniste. Ces deux conférences ont réuni 95 participants.

L'exposition « Ma ruralité heureuse » a été présentée pour la première fois en octobre 2021 à la Maison du Département. Elle a ensuite été installée à Mauléon et elle va sillonner les Deux-Sèvres (les réservations sont nombreuses).

Le CAUE a été invité pour le séminaire du CAUE 17 « Comment restaurer la nature » pour évoquer son travail sur la végétalisation des cimetières. Il était aussi présent au colloque du CPIE de Gâtine poitevine sur la « gestion intégrée des eaux pluviales » et à une journée sur la « Biodiversité et les documents d'urbanisme » à Borcq-sur-Airvault.

Pour le jeune public, le CAUE a mis à disposition son atelier « Prenons nos quartiers » en partenariat avec l'Atelier Canopée 79 et la DSDEN 79. 13 enseignants étaient inscrits, ce qui a permis de toucher environ 320 élèves.

Le financement extérieur du pôle s'élève à 10 160 €, fonds en grande partie issus de subventions obtenues par l'union régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine.

Le fonctionnement

Estelle Gerbaud présente ensuite la composition du conseil d'administration du CAUE.

Il y a eu 118 adhérents en 2021 en nette hausse, dont 102 communes (73 en 2020), soit environ 40 % des communes du département. Les adhésions sont très liées à l'activité de conseil aux collectivités.

L'équipe est composée de 7 salariés soit 6.3 ETP en CDI. Le CAUE a aussi eu recours à deux renforts architecte et de paysagiste à 40 %.

Deux particularités ont marqué l'année 2021. La crise sanitaire a conduit l'équipe à recourir au télétravail sur une partie de l'année mais l'activité n'a pas été perturbée. Ensuite, depuis mai 2021, le CAUE est contrôlé par la cour régionale des comptes. Le contrôle est toujours en cours et le temps consacré à la direction pour répondre aux différents questionnaires est très important (40 jours sur 6 mois).

Les salariés du CAUE participent aussi à des groupes de travail au niveau de la Fédération nationale et de l'Union régionale.

Le site Internet pour le CAUE bénéficie de bons taux de fréquentation. Par ailleurs le CAUE est présent sur 3 médias sociaux.

2^e délibération : l'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activités de l'année 2021 (unanimité).

3- Rapport financier 2021

Le bilan

L'actif immobilisé s'élève à 1 464 euros, à comparer avec 2 872 euros de l'exercice précédent, soit une baisse de 1 408 euros. L'actif circulant s'élève à 211 459 euros représentatif essentiellement de la trésorerie, contre 207 626 euros à la fin de l'exercice précédent, soit une évolution de + 3 833 euros (+ 1,84 %).

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 91 081 euros contre 92 769 euros à la fin de l'exercice précédent, soit une baisse de 1 689 euros correspondant en grande partie au résultat déficitaire de l'exercice. Les dettes à la fin de l'exercice s'élèvent à 78 842 euros. Il s'agit uniquement de dettes à court terme. Le CAUE n'a aucune charge d'emprunt.

Le compte de résultat

Les produits :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 476 990 euros contre 453 798 euros sur l'exercice précédent. Ils sont en hausse de 23 192 euros par rapport au réalisé 2020. La majeure partie de cette hausse provient des produits des conventionnements, de l'augmentation du nombre d'adhérents et des produits des formations.

Les produits exceptionnels : La somme inscrite de 1 euro correspond à des ajustements en comptabilité.

Les produits financiers s'élèvent à 296 €.

Les charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 478 973 € contre 402 936 € sur l'exercice précédent soit une hausse de 76 037 €. Concernant cette hausse : le CAUE 79 a eu davantage recours à des stagiaires et à des intervenants extérieurs, pour les formations et conférences. De plus l'exposition Ma ruralité heureuse a été intégralement financée sur 2021 (environ 12 000 euros qu'il était initialement prévu d'amortir sur 3 ans). Les achats s'élèvent à 15 162 € et les services extérieurs à 55 118 €.

Les impôts et taxes s'élèvent à 12 628 euros et les salaires traitements et charges à 394 658 euros.

La dotation aux amortissements est de 1 407 euros.

Les charges exceptionnelles : La somme inscrite de 4 euros correspond à des ajustements en comptabilité.

Le résultat net de l'exercice :

L'exercice 2021 se conclut par un résultat négatif de 1 689 € contre un résultat négatif de 591 € en 2020. Pour mémoire, l'assemblée générale 2021 avait voté un budget prévisionnel sans prélèvement sur les réserves.

Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement s'élève à 132 617 euros en amélioration de 1 719 euros (voir détail du calcul du fonds de roulement dans le rapport de synthèse du commissaire aux comptes). Le montant du fonds de roulement est équivalent à 100 jours de fonctionnement au 31 décembre 2021 contre 101 jours à l'exercice précédent.

Rapport du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CAUE 79** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 10 juin 2022, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte de crise sanitaire lié au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exprimé à la page 9 et 10 de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire COVID 19, notamment au niveau de l'organisation de l'association

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ne nous étant pas parvenu à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'il ferait l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAURAY, le 10 Juin 2022

J.L. GOUTTENEGRE
Commissaire aux Comptes

A l'issue de la présentation de son rapport, Estelle Gerbaud tient à remercier M. Jean-Louis Gouttenegre pour ses années d'exercice auprès du CAUE puisqu'il va faire valoir ses droits à la retraite. Elle tient à associer à ces remerciements Claire Paulic, ancienne présidente du CAUE, qui lui a témoigné qu'il avait été une source de conseils avisés pendant tout son mandat.

3e délibération : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé.

4e délibération : L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 1 689 euros au compte de report à nouveau.

4- Plan d'actions 2022

L'année 2021 et le début d'année 2022 furent marqués par :

- Des demandes accrues des communes, avec des dossiers parfois complexes ;
- Le partenariat Petites Villes de Demain avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires ;
- Le contrôle de la Cour régionale des comptes, encore en cours ;
- Le suivi nécessaire mais chronophage des évolutions en matière de formation ;
- Une nouvelle Présidence et un Conseil d'administration partiellement renouvelé.

Il est proposé de tenir compte de ce contexte et de composer le plan d'actions 2022 en deux Parties.

Partie 1 : la continuité

- Promouvoir la "ruralité heureuse" : sensibiliser sur l'identité et l'attrait des bourgs et sur leur aménagement sans aller à l'encontre de leur caractère rural.
- Construire, aménager /enjeux environnementaux : accompagner transition environnementale à travers la transversalité du CAUE (urbanisme, paysage, architecture).
- Penser l'habitat d'aujourd'hui et de demain : se saisir de la question, universelle et parlant à toutes et tous, de l'échelle de la maison à celle du quartier.

Partie 2 : travailler sur le long terme

Construire une proposition de plan d'actions pluriannuel (4 à 5 ans). Ce travail sera partenarial avec l'équipe du CAUE 79, le Conseil d'administration et sa Présidente, les partenaires (Communes, EPCI, État, associations, etc.).

Ce travail collégial permettra une mise à plat et un dialogue entre tous qui devrait être profitable au CAUE 79. De plus, prévoir un plan d'actions sur un temps long permettra au CAUE 79 de mieux hiérarchiser, calibrer et organiser ses différentes actions.

5e délibération : L'Assemblée générale approuve le plan d'actions 2022. Ce plan d'action a reçu la validation du Conseil d'administration le 10 juin 2022. (unanimité).

5- Budget prévisionnel 2022

Les produits

Les produits d'exploitation se montent à 460 600 euros contre 481 600 euros inscrits au budget prévisionnel 2021. La baisse s'explique principalement par l'absence de produits issus des formations conventionnées avec la Fédération Nationale des CAUE. Néanmoins, les produits des adhésions et conventions sont prévus à la hausse.

Les produits financiers sont proposés à hauteur de 300 euros, se rapprochant davantage du réalisé 2021.

Les charges

Les charges sont estimées à 460 900 euros contre 482 100 euros inscrites au budget prévisionnel 2021. La baisse s'explique principalement par une baisse des services extérieurs (exposition Ma ruralité Heureuse intégralement financée en 2021, moins d'intervenants extérieurs, etc.), de la masse salariale et de la dotation aux amortissements.

Les achats (compte 60) sont stables à 15 600 euros.

Les services extérieurs se montent à 45 000 euros.
Les impôts et taxes s'élèvent à 14 700 euros.
Les salaires, traitements et charges, à hauteur de 384 700 euros sont en baisse, tout en comprenant des renforts à temps partiel à compter de septembre prochain.
La dotation aux amortissements est en baisse à 500 euros.

Équilibre du budget

Le budget est présenté en équilibre sans prélèvement sur les réserves.

6^e délibération : L'Assemblée générale approuve le budget 2022 présenté par la Présidente. Ce budget prévisionnel est établi à un montant de 460 900 €, et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts du CAUE. (unanimité).

6- Mandat du commissaire aux comptes

7^e délibération : L'Assemblée Générale, après avoir entendu que le Commissaire aux Comptes titulaire, faisant valoir ces droits à la retraite, prend acte de la désignation du Commissaire aux Comptes, actuellement suppléant, la SAS Malevaut-Naud, 55 Boulevard François Arago – 79180 CHAURAY, suite à sa nomination lors de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2020, en qualité de titulaire. Le mandat de M. Jean-Louis GOUTTENEGRE, comme Commissaire aux Comptes titulaire prenant fin à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les Comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. De plus l'Assemblée Générale, s'associant avec le Conseil administration et l'équipe du CAUE 79, tient à remercier tout particulièrement M. Gouttenègre pour son travail, sa disponibilité et ses conseils avisés. (unanimité).

16

7. Questions diverses

En l'absence de questions de la part des membres, Estelle Gerbaud clôt l'Assemblée générale.

Validé par l'Assemblée générale du 28/06/2023

Estelle Gerbaud
Présidente du CAUE79